

## Compte rendu de l'audience du vendredi 8 février 2019

Présents :

Pour l'administration :

Thierry DOSCH, Directeur du cabinet de la Rectrice de la région académique

Yves Flammier, CSAIO de l'académie de Lyon

Pour le SNES :

Sabine Marlier, SNES Lyon

Frédérique Pénavaire, SNES Grenoble

Une audience avait été demandée par le SNES à l'occasion de la forte mobilisation des Psy EN devant le Mondial des Métiers.

Lors de cette audience nous avons évoqué le mécontentement et les inquiétudes de la profession face aux menaces de fermetures de CIO. Nous avons rappelé les différentes vagues de fermetures qui ont touché les CIO, ainsi que notre volonté de défendre le service public d'orientation de l'éducation nationale et le personnel.

Au-delà des inquiétudes, on note beaucoup de mal être chez les collègues du fait des incertitudes qui pèsent sur les services et du fait de la nouvelle compétence d'information sur les métiers et les formations de la région.

Nous avons également questionné l'administration sur le devenir des DCIO, en rappelant leur rôle, et leurs missions.

Réponses du Directeur de cabinet et du CSAIO :

Ils disent entendre ces inquiétudes et comprendre ce mal être. Ils réaffirment les arguments du ministère consistant à dire que les Psy EN doivent être davantage en établissement scolaire.

Ils indiquent qu'il n'y aura pas de fermeture de CIO à la rentrée 2019. La rectrice a la volonté d'ouvrir des concertations, il y aura des groupes de travail avec les organisations syndicales sur une future « carte cible ». L'année 2019 sera une année d'analyse pour déterminer « la bonne cible ». Il y aura une analyse du territoire notamment pour l'accueil des non scolarisés. Il s'agit de développer une mission de service public globale, interministérielle. Chaque académie devra travailler à un maillage territorial.

Le CSAIO de Lyon (tout comme la CSAIO de Grenoble lors de notre dernière audience) n'a pas voulu répondre à notre question sur les remontées précises qu'il avait pu faire concernant l'académie, lorsque l'amicale des CSAIO a été entendue dans le cadre de la mission Mons/Charvet. Le CSAIO se contente de répondre en disant qu'il est attentif aux Psy EN et aux CIO.

Sur le devenir des DCIO, M. Flammier dit avoir entendu que des réponses à cette question doivent être apportées. Pour le directeur de cabinet, les DCIO pourront garder un rôle d'animation de l'équipe mais « hors les murs » !

Nous avons également abordé les questions concernant la nouvelle mission des régions en matière d'information sur les métiers et les formations. Le nombre d'ETP des DRONISEP transférés, le calibrage des « Mise à disposition ». Nous avons également exprimé nos

désaccords avec le projet de « cadre national de référence » ainsi que sur la convention Etat/Région.

Ces textes, loin de conforter le rôle de l'État, étendent les prérogatives des régions, bien au-delà de ce qui est écrit dans la Loi. Le « cadre national de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'orientation et d'information » étend le rôle des régions à l'orientation et à l'accompagnement des élèves alors que seule une compétence « sur l'information sur les métiers et les formations » leurs est confiée.

Nous avons demandé à être concertés lors de la rédaction de la convention État/Région.

Réponses du directeur de cabinet et du CSAIO :

Le CSAIO dit ne pas avoir la même lecture du texte que le SNES. Pour lui le texte de cadrage national vise à préciser le rôle de chacun.

Pour le calibrage du nombre de mise à disposition de personnel de l'État à la Région, le CSAIO dit ne pas pouvoir répondre. Comme indiqué dans la lettre du ministre, les présidents-es de régions et les recteurs-trices sont engagés à fixer ensemble un volume sans attendre que les textes soient officiels. Cependant, la Région AURA n'a pas encore interpellé le rectorat. Lorsque le décret sera sorti, un groupe de travail se mettra en place.